

2 novembre 2021

EMN Luxembourg Weekly Brief:

Le Réseau européen des migrations, créé par la décision n°2008/381/CE du Conseil du 14 mai 2008, a pour objet de fournir des informations actualisées, objectives, fiables et comparables sur la migration et l'asile aux institutions européennes, aux autorités des Etats membres et au grand public en vue d'appuyer l'élaboration des politiques et la prise de décisions au sein de l'Union européenne.

Informations utiles:

- Dans un [communiqué de presse du 28 octobre 2021](#), le ministère des Affaires étrangères et européennes a informé de la mise à jour de la liste des pays tiers dont les résidents ne devraient pas être affectés par une restriction temporaire aux frontières extérieures des déplacements non essentiels vers le Grand-Duché de Luxembourg. Avec effet au 29 octobre 2021, le Bahreïn et les Émirats arabes unis sont ajoutés à la liste. Ainsi, les ressortissants de pays tiers ayant leur résidence au Bahreïn ou aux Émirats arabes unis seront à nouveau autorisés à entrer sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg, y compris pour des voyages non essentiels.
- Dans sa [réponse à la question parlementaire n°5096 du 12 octobre 2021](#), la ministre de la Justice, Sam Tanson, a précisé que 47 472 certificats prouvant qu'une personne a un ancêtre qui était luxembourgeois le 1er janvier 1900 ont été délivrés par le ministère de la Justice depuis l'entrée en vigueur de la procédure du recouvrement le 1er Janvier 2009. Jusqu'à présent, 31 151 demandes de recouvrement de la nationalité luxembourgeoise ont été acceptées. Les pays d'origine les plus courants des demandeurs sont la France (11 455 personnes), la Belgique (11 161 personnes), le Brésil (5 114 personnes), les États-Unis (2 447 personnes) et l'Allemagne (557 personnes).
- Le ministre de la Sécurité sociale, Romain Schneider, et la ministre de la Santé, ministre déléguée à la Sécurité sociale, Paulette Lenert, ont présenté, en présence de Serge Kollwelter, représentant du Ronnen Dësch, [le projet « Couverture universelle des soins de santé »](#). Prévu à l'accord de coalition 2018-2023, la Couverture universelle des soins de santé permettra d'offrir à toute personne vulnérable étant habituellement sur le territoire du Grand-Duché, mais qui n'est pas affiliée obligatoirement ou n'a pas les moyens de s'affilier volontairement et ne peut pas bénéficier du soutien d'un office social, l'accès aux soins de santé moyennant une affiliation à l'assurance maladie. La couverture sanitaire universelle est également une revendication du [Ronnen Dësch](#), une initiative de la société civile née en 2016.
- Le 26 octobre 2021, l'EMN Luxembourg a été invité au Comité interministériel à l'intégration pour présenter ses activités, ses publications et les différentes pistes de collaboration entre l'EMN et les autorités nationales faisant partie du comité interministériel. Vous trouverez [notre présentation sur notre site web](#).

Publication EMN:

Nous avons le plaisir de vous annoncer la publication de la note de synthèse de l'EMN intitulée [« Measuring progress to address statelessness in the EU and Georgia »](#). Elle contient des données sur l'apatridie afin d'évaluer les progrès et de fournir une vue d'ensemble de la manière dont l'apatridie est traitée dans les États membres de l'UE et en Géorgie. La note de synthèse a été produite par la Plateforme de l'EMN sur l'apatridie sous la coordination de l'EMN Luxembourg.

Chiffre de la semaine: 9

En septembre 2021, le Luxembourg a effectué le retour de 9 demandeurs de protection internationale, dont un retour forcé.

Source: Direction de l'Immigration

**Si vous souhaitez recevoir l'EMN Luxembourg Weekly Brief dans votre boîte mail,
merci de contacter mathis.osburg@uni.lu**

Nous contacter :

Email: emn@uni.lu

Twitter: [@EMNLuxembourg](https://twitter.com/EMNLuxembourg)

Site du LU EMN NCP : www.emnluxembourg.lu

Site de l'EMN : https://ec.europa.eu/home-affairs/what-we-do/networks/european_migration_network_en